

FORMULAIRE D'ADMISSION

À quel niveau voulez-vous faire admettre votre enfant? (svp, encerclez)

M4 M5 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e 12^e

ÉLÈVE

Nom légal complet	
Date de naissance	Sexe à la naissance F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Adresse	
Lieu de naissance et citoyenneté	

Veillez apporter le certificat de naissance original de votre enfant avec ce formulaire dûment rempli et signé.

Pour le personnel de l'école : Les informations sont les mêmes que sur le certificat de naissance original <input type="checkbox"/> initiales :
--

PARENT/TUTEUR 1

Nom	
Téléphone	Cellulaire
Adresse courriel	

PARENT/TUTEUR 2

Nom	
Téléphone	Cellulaire
Adresse courriel	

LANGUES

Veillez svp cocher et spécifier	Français	Anglais	Autre, spécifiez
Langue dominante à la maison			
Langue.s parlée.s de l'enfant			
Langue.s parlée.s à la maison			
Langue.s parlée.s du parent/tuteur 1			
Langue maternelle du parent /tuteur 1			
Langue.s parlée.s du parent/tuteur 2			
Langue maternelle du parent /tuteur 2			

N'oubliez pas de compléter le verso



Information pour établir la catégorie d'admission

Cochez une seule catégorie parmi les deux encadrés suivants

Ayant droit : un **parent** qui provient d'une des trois catégories énumérées à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et dont l'enfant a le droit d'être admis à un programme d'instruction en français :

- Catégorie 1 « Première langue »** : Un des parents est citoyen canadien et sa première langue apprise et encore comprise est le français.
- Catégorie 2 « Instruction primaire »** : Un des parents est citoyen canadien et a reçu son éducation au primaire en français langue première au Canada. Ceci n'inclut pas les écoles d'immersion en français langue seconde.
- Catégorie 3 « Continuité familiale »** : Un parent dont un enfant reçoit ou a reçu une partie de son instruction primaire ou secondaire au Canada en français langue première.

Permission d'admission : un **parent** qui se retrouve dans l'une des quatre catégories suivantes et dont l'enfant peut être admis selon la politique d'admission de la CSFY, en conformité avec l'article 23 de la *Charte* et l'autorité déléguée à la CSFY par le ministre de l'Éducation.

- Catégorie 4 « Immigrant francophone »** : Un parent n'ayant pas la citoyenneté canadienne, mais qui, s'il l'avait, se qualifierait en tant qu'ayant droit.
- Catégorie 5 « Ancêtre francophone »** : Un parent canadien qui a un ancêtre francophone canadien (limité aux grands-parents de l'enfant).
- Catégorie 6 « Anglophone »** : Un parent canadien qui parle couramment le français, mais qui ne se qualifie pas sous une autre catégorie et qui choisit de s'intégrer et d'établir un lien authentique avec la communauté francophone. Il faut que l'enfant puisse fonctionner en français avant d'être admis.
- Catégorie 7 « Immigrant ne parlant ni français ni anglais »** : Un parent n'ayant pas la citoyenneté canadienne et ne parlant ni français ni anglais.

SIGNATURES

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts :

Signature du parent/tuteur 1

Date

Signature du parent/tuteur 2

Date